

PROCESSUS D'EXAMEN PAR LE PUBLIC

Agrément d'exploitation sur la qualité de l'air – Catégorie 1 délivré en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air*

Le rapport sommaire provisoire des enjeux et des réponses, ainsi que l'ébauche d'un agrément seront disponibles à compter du 16 novembre 2023 relativement au renouvellement de l'agrément d'exploitation pour la scierie de J. D. Irving, Limited à Chipman, Nouveau-Brunswick.

Veillez noter que le rapport sommaire provisoire tient compte des commentaires reçus en date du 26 octobre 2023. Prière de se rappeler également que la période de 120 jours prévue pour les commentaires du public se rapportant à cette installation prend fin le 17 janvier 2024.

Pour savoir comment obtenir de la documentation ou de transmettre des commentaires, vous pouvez communiquer avec :

- Tristan Blair-Hicks, Ingénieure des agréments, Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, C.P. 6000, Place Marysville, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1, Téléphone : 506-230-3854, Courriel : Tristan.Blair.Hicks@gnb.ca
- Tout bureau régional de l'Environnement ou en accédant au site Web sur l'Internet à www.gnb.ca/environnement

On peut également soumettre toute information concernant les aspects techniques du présent agrément, l'installation, et son exploitation à:

- Eric Roy, J. D. Irving, Limited, scierie Chipman, C.P. 70, route 10, Chipman (Nouveau-Brunswick) E3V 1S9, Téléphone : (506) 632-7777, Courriel : Roy.Eric@jdirving.com

